

### **Comité directeur de la Flotte du 5 juillet 2024**

**Décision 39-1.** Faire un point de situation concernant la situation en Nouvelle-Calédonie lors du prochain comité directeur de la Flotte.

**Décision 39-2.** Le comité directeur de la Flotte décide qu'il n'y aura pas d'appel d'offres exceptionnel concernant le *Marion Dufresne pour 2025*, dans la mesure où la couverture carburant n'est pas acquise et que d'autres missions déjà évaluées pourraient être annulées si ce complément n'était pas obtenu.

**Décision 39-3.** Le comité directeur de la Flotte décidera de la mission EssUlyx2025 lors du comité directeur d'automne 2024.

**Décision 39-4.** Le comité directeur de la Flotte demande au représentant du MESR que la flotte puisse intégrer le groupe de outre-mer du MESR.

